



CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-cinquième session
DOCUMENTS OFFICIELSLundi 15 avril 1963,
à 15 heures

NEW YORK

S O M M A I R E

| | Pages |
|---|-------|
| <i>Point 24 de l'ordre du jour:</i> | |
| <i>Quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (fin) . . .</i> | 99 |
| <i>Inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour de la trente-cinquième session</i> | 100 |
| <i>Point 25 de l'ordre du jour:</i> | |
| <i>Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme</i> | 100 |
| <i>Point 9 de l'ordre du jour:</i> | |
| <i>Développement des transports (fin) [reprise des débats de la 1252ème séance]</i> | 100 |
| <i>Point 19 de l'ordre du jour:</i> | |
| <i>Examen de l'ordre du jour provisoire de la trente-sixième session et détermination de la date à laquelle commencera la discussion de chaque question</i> | |
| <i>Adoption de l'ordre du jour provisoire de la trente-sixième session</i> | 101 |
| <i>Organisation et travaux de la trente-sixième session</i> | 101 |

Président: M. Alfonso PATIÑO (Colombie).

Présents:

Les représentants des Etats suivants: Argentine, Australie, Autriche, Colombie, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Inde, Italie, Japon, Jordanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Yougoslavie.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Belgique, Brésil, Canada, Ceylan, Chili, Indonésie, Israël, Népal, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Suède, Thaïlande.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

En l'absence du Président, M. Walker (Australie), premier vice-président, prend la présidence.

POINT 24 DE L'ORDRE DU JOUR

Quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (E/3737 et Add.1, E/L.994) [fin]

1. Le PRESIDENT invite le représentant de la Confédération internationale des syndicats libres à prendre la parole.

2. M. AGUIRRE (Confédération internationale des syndicats libres) rappelle que le Comité spécial, nommé par le Secrétaire général en vertu de la résolution 1775 (XVII) de l'Assemblée générale, a recommandé que les gouvernements envisagent de proclamer, à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, une amnistie pour les détenus politiques ou d'autres détenus. La Commission des droits de l'homme a appuyé cette recommandation qui figure à l'alinéa e du paragraphe 5 de l'annexe de son projet de résolution (voir E/3743, chap. XIII, projet de résolution IV). Si les gouvernements prenaient des mesures pratiques en ce sens, le quinzième anniversaire de la Déclaration offrirait une véritable occasion de réjouissances. Cela dit, il ne faut négliger aucun effort pour assurer dans tous les pays la pleine jouissance des libertés fondamentales. Bien qu'on ait beaucoup fait dans le monde entier pour lutter contre le colonialisme et le fascisme, ces phénomènes se manifestent aujourd'hui sous de nouvelles formes et certains peuples sont encore privés de leur libre arbitre. Ce n'est que lorsque toutes les entraves à la liberté humaine auront été éliminées et tous les prisonniers politiques libérés qu'il sera possible de célébrer comme il convient la Journée des droits de l'homme.

3. M. JEANNEL (France) déclare que sa délégation partage l'inquiétude exprimée par d'autres représentants quant aux incidences financières des mesures proposées pour la célébration du quinzième anniversaire de la Déclaration universelle. Toutefois, les arguments financiers ne doivent pas l'emporter sur les considérations morales. Puisque la première Déclaration des droits de l'homme a été élaborée par la Révolution française et a été rédigée en français, et puisque le texte sur lequel ont travaillé les Nations Unies pour établir la Déclaration universelle était également rédigé en français et par des experts français, il n'est que juste que l'inscription de la plaque devant être apposée au Siège de l'ONU soit elle aussi rédigée en français; même si l'on décide de n'employer qu'une seule langue, les arguments avancés en faveur d'un texte dans la langue du pays où se trouvera la plaque ne sont pas convaincants.

4. M. TELL (Jordanie) propose d'abandonner complètement l'idée d'une plaque. On épargnera ainsi au Conseil un long débat sur l'emplacement de la plaque et la langue à utiliser. Il vaudrait bien mieux que les hommes du monde entier se représentent la plaque portant une inscription dans la langue de leur choix. M. Tell propose le retrait de la partie II des amendements proposés par les Etats-Unis (E/L.994) et l'insertion, à la fin du paragraphe 2 du projet de résolution recommandé par la Commission des droits de l'homme, des mots "Exception faite de l'alinéa h du paragraphe 3".

5. M. BINGHAM (Etats-Unis d'Amérique) appuie la proposition jordanienne et retire la partie II des amendements présentés par sa délégation. Il propose en outre de supprimer l'alinéa h du paragraphe 3

de l'annexe du projet de résolution, de modifier en conséquence la désignation des autres alinéas et de rédiger comme suit le paragraphe 2 du projet de résolution:

"2. Prie le Secrétaire général d'entreprendre les préparatifs nécessaires pour la célébration du quinzième anniversaire de la Déclaration tels qu'ils sont décrits dans l'annexe à la présente résolution, conforme pour l'essentiel au plan contenu dans le rapport du Comité spécial (ST/SG/AC.4/6) et reprenant les recommandations de la Commission des droits de l'homme".

6. M. TELL (Jordanie) accepte cette proposition.

7. Le PRESIDENT met aux voix le projet de résolution de la Commission des droits de l'homme contenu dans le rapport de la Commission (voir E/3743, chap. XIII, projet de résolution IV), tel qu'il a été modifié par les amendements des Etats-Unis.

A l'unanimité, le projet de résolution ainsi modifié est adopté.

Inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour de la trente-cinquième session (E/3744)

8. Le PRESIDENT propose d'inscrire à l'ordre du jour de la session en cours la question intitulée: "Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme". La question sera inscrite à l'ordre du jour comme point 25.

Il en est ainsi décidé.

POINT 25 DE L'ORDRE DU JOUR

Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme (E/3744)

9. Le PRESIDENT attire l'attention du Conseil sur la note du Secrétaire général (E/3744) et l'état des incidences financières qui y est joint en annexe. Au paragraphe 4 de l'annexe, le Secrétaire général a proposé que la question soit examinée par le Comité de l'assistance technique à sa session de juin 1963.

10. M. ATTLEE (Royaume-Uni) fait observer qu'étant donné la date tardive de l'inscription de ce point à l'ordre du jour personne ne s'étonnera que sa délégation n'ait reçu aucune instruction. Compte tenu toutefois de la politique générale du Gouvernement du Royaume-Uni, M. Attlee peut déclarer que certaines parties du projet de résolution figurant dans la note du Secrétaire général (E/3744) appellent une étude attentive et pourraient donner lieu à certaines réserves. En outre, les incidences financières ne sont pas parfaitement claires.

11. Dans ces conditions, il serait sage que le Conseil renvoie cette question au Comité de l'assistance technique pour examen à sa session de juin, comme le Secrétaire général l'a proposé, mais sans faire aucun commentaire. Si le Conseil estime qu'il doit formuler certaines observations, il y aura au moins une délégation qui fera des réserves.

12. M. FINGER (Etats-Unis d'Amérique) est du même avis que le représentant du Royaume-Uni. Le Comité de l'assistance technique sera bien mieux placé pour examiner la question de savoir comment le programme de services consultatifs peut être inclus dans le programme d'assistance technique pour 1964, dans la limite des fonds disponibles.

13. Mme MIRONOVA (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que sa délégation éprouverait également quelques difficultés à examiner cette question à la présente session et à appuyer une proposition dont les incidences financières ne sont pas claires. En particulier, il est important de savoir si les fonds nécessaires devront être prélevés sur le budget ordinaire ou sur les ressources du Programme élargi. Mme Mironova est d'accord pour que cette question soit renvoyée au CAT sans commentaire.

14. M. JEANNEL (France) appuie aussi la procédure qui a été proposée, tout en adoptant une attitude positive à l'égard de la proposition d'organiser des cours régionaux sur les droits de l'homme.

15. M. ANJARIA (Inde) déclare que sa délégation est, elle aussi, favorable à l'organisation de cours régionaux; elle n'a toutefois aucune objection à ce que cette question soit d'abord examinée par le CAT.

Le Conseil décide de renvoyer la question intitulée "Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme", sans commentaire, au Comité de l'assistance technique pour examen à sa session de juin 1963.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Développement des transports (E/3721, E/L.989) [fin]

(reprise des débats de la 1252ème séance)

16. M. MATSCH (Autriche) mentionne le projet de résolution de sa délégation (E/L.989). Dans son rapport sur les activités et recommandations relatives au développement des transports (E/3721) le Secrétaire général partage l'opinion de toutes les autorités en matière de circulation selon laquelle il faut continuellement revoir les instruments internationaux relatifs aux transports. Toutefois, comme on ne dispose pas du temps nécessaire pour examiner la question à la présente session, il conviendrait que le Conseil décide de l'inscrire à l'ordre du jour de la trente-sixième session.

17. M. FINGER (Etats-Unis d'Amérique) fait remarquer que le premier alinéa du projet de résolution, tel qu'il est rédigé, pourrait donner à entendre que les instruments internationaux relatifs aux transports devraient être constamment en cours de révision, ce qui, de toute évidence, n'est pas l'objectif du représentant de l'Autriche. Il suggère que l'alinéa soit rédigé comme suit:

"Notant le rapport du Secrétaire général sur le développement des transports (E/3721) et, en particulier, la mention faite dans ce rapport des instruments internationaux relatifs aux transports (par. 28 à 32), y compris les accords mondiaux de 1949 relatifs aux véhicules et à la signalisation routière, conclus sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies".

18. Il suggère également de remplacer les mots "de la révision", dans le dispositif, par les mots "des procédures de révision", et d'insérer le mot "provisoire" après les mots "ordre du jour".

19. M. MATSCH (Autriche) accepte ces amendements.

20. Le PRESIDENT met aux voix le projet de résolution de l'Autriche (E/L.989) tel qu'il a été modifié.

A l'unanimité, le projet de résolution ainsi modifié est adopté.

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen de l'ordre du jour provisoire de la trente-sixième session et détermination de la date à laquelle commencera la discussion de chaque question (E/3730 et Add.1 et 2, E/L.992)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TRENTE-SIXIEME SESSION (E/3730 ET ADD.1 ET 2)

21. Le PRESIDENT invite le Conseil à examiner d'abord la liste des questions et l'ordre du jour provisoire de la trente-sixième session qui figurent dans les notes du Secrétaire général (E/3730 et Add.1 et 2).

22. M. ORNATSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) estime que la question faisant l'objet de la subdivision b du point 2 (Projections économiques et planification du développement) devrait figurer sur la liste en tant que point distinct. Sa délégation considère que la planification du développement revêt une importance toute particulière pour les pays en voie de développement et qu'il convient de noter que le Secrétaire général l'avait fait figurer à part dans son esquisse provisoire d'une classification fonctionnelle des projets et activités des Nations Unies (E/3702, annexe). Toutefois, comme l'ordre du jour de la trente-sixième session est très chargé et comme le rapport du Groupe d'experts de la planification en vue du développement économique ne sera pas prêt à temps, M. Ornatsky ne voit pas d'objection à ce que les subdivisions a (Etudes sur la situation économique mondiale) et b (Projections économiques et planification du développement) du point 2 (Tendances économiques mondiales) soient discutées simultanément à cette session, à condition qu'elles soient séparées à l'avenir.

23. Il ressort des annotations préliminaires contenues dans la note du Secrétaire général (E/3730) qu'un trop grand nombre de documents sont soumis à propos du point 4 (Examen général du développement, de la coordination et de la concentration de l'ensemble des programmes et des activités de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans le domaine économique et social et dans celui des droits de l'homme); les efforts de coordination doivent viser à réduire la documentation. De plus, d'après le document de travail établi par le Secrétaire général sur l'organisation des travaux de la session (E/L.992), les questions ayant trait à la science et à la technique qui n'intéressent pas le Comité de coordination seront néanmoins renvoyées à ce Comité.

24. Les annotations préliminaires relatives au point 26 (Incidences financières des mesures prises par le Conseil) indiquent qu'un rapport sur les incidences financières des décisions prises à la trente-cinquième et à la trente-sixième session sera présenté à cette dernière session; M. Ornatsky suggère donc que, pour gagner du temps, le Conseil n'examine pas les incidences financières à la présente session.

25. M. BINGHAM (Etats-Unis d'Amérique) fait remarquer que, l'ordre du jour étant chargé, il vaudrait peut-être mieux grouper les questions plutôt que de les séparer. Il est concevable que la planification du développement soit examinée à part, mais on peut difficilement envisager de discuter de tendances économiques sans parler de projections économiques. Si, dans les années à venir, il apparaissait souhai-

table de traiter de la planification du développement séparément, une décision pourrait être prise en temps opportun.

26. M. ORNATSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait observer qu'en toute logique les études sur la situation économique mondiale portent sur le passé alors que les projections économiques intéressent l'avenir; néanmoins, sa délégation demande simplement de prévoir l'examen séparé de la subdivision b du point 2 à la prochaine session, pour bien en montrer l'importance.

27. M. VIAUD (France) estime qu'il n'y a pas lieu de disjoindre les deux parties du point 2. Les chefs de délégation auront la possibilité de prendre la parole au cours du débat général et rien n'empêchera le Comité économique, lorsqu'on en viendra à étudier les aspects plus techniques, d'examiner les deux sous-points séparément.

28. M. Viaud note qu'il n'est pas question, dans les annotations relatives au point 4, du débat qui a eu lieu à la présente session (point 17 de l'ordre du jour) sur la politique de coordination des programmes et du budget, non plus que du projet de résolution (E/L.988) adopté à la 1254ème séance. Il conviendrait de reviser les annotations en conséquence pour l'information des gouvernements.

29. Le point 5 (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) et le point 9 (Problèmes internationaux relatifs aux produits de base) devraient être liés puisque le rapport de la Commission du commerce international des produits de base et celui du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement traiteraient tous deux de l'importante question des mesures financières destinées à compenser les effets des fluctuations des prix des produits de base.

30. A propos de la session d'été du Conseil, on a soulevé à plusieurs reprises la question de la coordination qui est examinée d'abord en séance plénière, puis au sein du Comité de coordination. Le débat en séance plénière fournit au Conseil la seule occasion véritable d'entendre les hauts fonctionnaires des diverses institutions spécialisées, et la délégation française a toujours été d'avis qu'il convenait d'inscrire à l'ordre du jour un point spécial relatif aux activités des institutions spécialisées, qui soit tout à fait distinct de la question de la coordination. M. Viaud ne fait pas de proposition formelle, mais, si l'on pouvait subdiviser le point 4 et intituler la première subdivision, par exemple, "Déclarations des hauts fonctionnaires des institutions spécialisées", on marquerait l'intérêt que le Conseil attache aux activités des institutions sans laisser entendre, bien entendu, que le Conseil souhaite exercer un contrôle sur ces activités.

31. Le PRESIDENT déclare qu'en l'absence de toute proposition précise il considérera que la liste des points à examiner et l'ordre du jour provisoire qui figurent dans les notes du Secrétaire général (E/3730 et Add.1 et 2) sont approuvés par le Conseil.

Il en est ainsi décidé.

ORGANISATION ET TRAVAUX
DE LA TRENTE-SIXIEME SESSION (E/L.992)

32. Le PRESIDENT invite le Conseil à examiner le document de travail que le Secrétaire général a établi

sur l'organisation et les travaux de la trente-sixième session (E/L.992).

33. M. BINGHAM (Etats-Unis d'Amérique) suggère d'examiner conjointement le point 2 (Tendances économiques mondiales) et le point 3 (Tendances sociales mondiales) de l'ordre du jour provisoire. L'expérience a montré qu'une bonne partie des données intéressantes ces deux points étaient étroitement liées, ce qui entraîne de nombreuses répétitions. La suggestion qui est faite n'est pas nouvelle puisqu'elle a été formulée au paragraphe 2 de la résolution 830 K (XXXII) du Conseil et accueillie avec satisfaction par l'Assemblée générale au paragraphe 4 de sa résolution 1675 (XVI). Toutefois, aucune décision n'a été prise à son sujet, et M. Bingham croit le temps venu d'examiner la question plus avant.

34. M. VIAUD (France) remarque que l'examen du rapport du CAT sur le point 14 (Programmes de coopération technique) est prévu pour la première semaine et il voudrait être sûr que le rapport sera prêt à temps pour que les délégations puissent l'étudier avant la discussion.

35. Pendant la quatrième semaine, on prévoit l'examen du point 5 en séance plénière et du point 9 au Comité économique. La discussion du point 5 pourrait être avancée de quelques jours, car nombre de délégations désigneront le même représentant pour les travaux sur ces deux questions.

36. Comme d'ordinaire, l'examen du point 26, sur les incidences financières des mesures prises par le Conseil, est prévu pour la fin de la session. A la présente session, on a suggéré, au cours des débats sur la politique de coordination des programmes et du budget, que le Secrétariat soumette des estimations des incidences financières des activités du Conseil en début de session; cela semble inutile si ces estimations ne sont pas discutées.

37. La suggestion du représentant des Etats-Unis est séduisante, mais, si elle devait être adoptée, la discussion des tendances sociales mondiales — sujet ardu à cause de son caractère général — pourrait bien être éclipsée par l'examen des problèmes économiques. On risque de retarder le développement économique en n'accordant pas assez d'attention aux problèmes sociaux, et M. Viaud espère que le Conseil autorisera les délégations qui souhaitent le faire à traiter séparément des deux questions dans leurs déclarations. Par ailleurs, alors que la question des tendances économiques mondiales doit être renvoyée au Comité économique après le débat général, la question des tendances sociales mondiales ne sera examinée qu'en séance plénière.

38. M. BINGHAM (Etats-Unis d'Amérique) précise qu'il suggérerait seulement d'autoriser les délégations qui le désirent à fonder leurs déclarations sur ces deux questions, tout en laissant aux autres la possibilité de les traiter séparément. Cette procédure ne modifierait pas la situation en ce qui concerne le renvoi des questions aux comités et, en tout cas, le Comité social examine de nombreux aspects de la situation sociale dans le monde au titre du point 16 de l'ordre du jour provisoire (Rapport de la Commission des questions sociales). La délégation des Etats-Unis ne méconnaît aucunement l'importance des aspects sociaux du développement, qui seraient peut-être examinés avec plus d'attention si la discussion portait à la fois sur les deux points.

39. M. MALINOWSKI (Secrétaire du Conseil) indique que l'on compte distribuer le rapport du CAT aux délégations, 48 heures au moins avant le début de la discussion du point 14. Au cas contraire, l'examen de ce point sera renvoyé à plus tard. Si cette question a été placée en début de session, c'est, en partie, pour permettre une décision rapide sur les résolutions adoptées par le CAT.

40. Le Secrétariat n'a aucun commentaire à faire sur la question d'une fusion des points 5 et 9 de l'ordre du jour. Le rapport du Comité préparatoire pour la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ne sera sans doute pas prêt avant la date prévue pour l'examen du point 5, mais on prendra soin d'éviter tout chevauchement avec le point 9. Le Secrétariat a pensé que le rapport du Comité préparatoire devait être étudié en séance plénière et que le rapport — plus technique — de la Commission du commerce international des produits de base devait aller au Comité.

41. Il appartient au Conseil de décider si les incidences financières doivent faire l'objet d'une double discussion; le Secrétariat accueillerait avec satisfaction un débat général en début de session.

42. Il est prévu d'examiner les tendances sociales mondiales (point 3) en séance plénière et le rapport de la Commission des questions sociales en comité, mais, si le Conseil souhaite saisir le Comité social du point 3, le Secrétariat n'y voit aucun inconvénient.

43. Selon M. ORNATSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques), la trente-sixième session du Conseil sera forcément influencée par l'approche de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Etant donné l'importance extrême de cette conférence et le fait que les questions qui seront discutées à son sujet pourraient prêter à controverse, il faudra permettre aux délégations d'exprimer leurs vues le plus largement possible. C'est pourquoi M. Ornatsky suggère d'avancer l'examen du point 5 de l'ordre du jour provisoire pour le fixer à la troisième au lieu de la quatrième semaine. Selon une coutume bien établie, le point 2 (Tendances économiques mondiales) devrait être discuté durant la première semaine, au moment où les positions générales sont en train de se préciser et où les membres de délégations ayant le rang le plus élevé sont encore présents.

44. En ce qui concerne la proposition des Etats-Unis d'examiner conjointement les points 2 et 3 en séance plénière, le fait que les tendances économiques mondiales et les tendances sociales mondiales sont liées n'est pas une raison suffisante de les examiner en même temps. Après tout, aucun point de l'ordre du jour du Conseil ne peut à proprement parler être examiné isolément, mais il faut traiter les questions une par une, ne serait-ce qu'en raison du volume de la documentation. Comme l'a indiqué le représentant de la France, une discussion simultanée des points en question a peu de chances d'être fructueuse.

45. M. Ornatsky se demande, lui aussi, pourquoi l'examen du point 3 n'est prévu qu'en séance plénière; la même observation vaut pour le point 11 (Développement industriel), qui est extrêmement important pour les pays en voie de développement. Etant donné qu'il existe un rapport étroit entre le développement industriel et l'application de la science et de la technique au bénéfice des pays peu développés, il y aurait peut-être intérêt à combiner l'examen en

séance plénière du point 11 (Développement industriel) et de la subdivision a du point 15 (Rapport du Secrétaire général sur les résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées), après quoi les deux questions seraient renvoyées au Comité économique en vue d'une discussion plus approfondie. En fait, on pourrait gagner beaucoup de temps en séance plénière si l'on renvoyait directement certains points aux comités appropriés, par exemple le point 10 (Programme alimentaire mondial) et le point 23 (Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) ou la question de la carte du monde.

46. M. UNWIN (Royaume-Uni) se demande s'il y aurait grand intérêt à avancer la discussion concernant la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. A la trente-sixième session, cette question devrait faire l'objet d'un examen axé sur les dispositions pratiques plutôt que sur les principes généraux, lesquels ont déjà été examinés de façon exhaustive aux précédentes sessions du Conseil et dans d'autres organismes; en poursuivant l'examen général, on risquerait de se répéter ou d'anticiper sur la Conférence elle-même. Il serait donc préférable de ne pas aborder le point 5 avant de disposer du rapport du Comité préparatoire.

47. En ce qui concerne le point 2, M. Unwin se demande s'il est vraiment nécessaire d'examiner les tendances économiques mondiales à la fois en comité et en séance plénière. Cependant, si la subdivision h du point 2 devait devenir un point distinct, il serait peut-être possible de le renvoyer, en tant que tel, au Comité économique.

48. M. MALINOWSKI (Secrétaire du Conseil) fait remarquer que, jusqu'ici, l'examen des tendances économiques mondiales en séance plénière a été généralement bref. La question a été ensuite transmise au Comité économique pour qu'il étudie les mesures pratiques à prendre.

49. M. UNWIN (Royaume-Uni) fait observer que, dans ces conditions, il y aurait de bonnes raisons d'adopter la proposition des Etats-Unis tendant à examiner ensemble les points 2 et 3, car il n'y aurait vraisemblablement alors aucune difficulté à donner aux aspects sociaux l'attention qu'ils méritent.

50. M. VIAUD (France) propose que le point 3 suive immédiatement le point 2; les délégations pourraient alors examiner les deux points simultanément ou non, à leur gré. On pourrait ensuite renvoyer le point 3 au Comité social à la fin de la troisième semaine, avant le point 17 (Rapport du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification). M. Viaud espère que cette solution sera satisfaisante.

51. Le représentant de la France n'insiste pas pour que le débat sur le point 14 soit repoussé à une date ultérieure, étant entendu que l'ordre d'examen pourra être modifié par la suite si l'on ne dispose pas du rapport du CAT en temps voulu.

52. Peut-être suffirait-il que le Conseil examine le point 5 à la fin de la troisième semaine; il s'agirait d'une différence de quelques jours seulement, mais qui serait suffisante pour permettre de terminer la discussion du point 5 en séance plénière avant que le Comité économique n'aborde le point 9. On pourrait aussi remettre l'examen du point 5 à la quatrième semaine, comme prévu initialement, étant entendu que

le point 9 ne viendrait devant le Comité économique qu'après l'achèvement de la discussion du point 5 en séance plénière.

53. L'un des sujets les plus importants qui seront examinés à la trente-sixième session est le point 15 (Questions relatives à la science et la technique). Si le Conseil veut avoir une discussion fructueuse sur ce point pendant la deuxième semaine, lorsque le Secrétaire général sera présent, il est très important que le rapport spécial qui est en cours de préparation soit communiqué assez longtemps à l'avance.

54. M. DE SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales), répondant à la dernière question évoquée par le représentant de la France, dit que le rapport en question, qui sera succinct, doit être examiné par le Comité administratif de coordination, au début de mai; il espère toutefois qu'il sera possible d'observer la règle des six semaines.

55. Le PRESIDENT rappelle que le Secrétariat ne s'oppose pas à ce que le Conseil discute deux fois le point 26; comme on a souvent souligné la nécessité pour le Conseil d'examiner attentivement les incidences financières de ses activités, le Président pense que les délégations se féliciteront de pouvoir examiner cette question au début de la session aussi bien qu'à la fin. Il propose que le Secrétariat soit invité à prendre les dispositions voulues pour modifier l'ordre des travaux en conséquence.

Il en est ainsi décidé.

56. Le PRESIDENT résume brièvement la solution de compromis proposée par le représentant de la France, qui consiste à placer l'examen du point 3 en séance plénière immédiatement après celui du point 2, et constate qu'elle ne semble pas soulever d'objections; il propose donc que le Conseil demande au Secrétariat d'apporter les changements nécessaires au programme de travail provisoire.

Il en est ainsi décidé.

57. Le PRESIDENT en vient à la question de la date de présentation du rapport du Comité préparatoire et de l'examen des points 5 et 9. Les représentants de la France et de l'URSS ont tous deux suggéré d'avancer l'examen du point 5; cependant, le Secrétaire a expliqué qu'en pareil cas il y aurait des difficultés du point de vue de la documentation, et le représentant du Royaume-Uni a fait observer qu'il n'était guère possible d'aborder ce point avant de disposer du rapport du Comité préparatoire. Il semble donc que l'examen du point 5 doit avoir lieu comme prévu, c'est-à-dire au commencement de la quatrième semaine.

58. M. ORNATSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) estime qu'une différence de quelques jours ne changera guère la situation en matière de documents et qu'il y aurait, par contre, des avantages considérables à avancer la discussion. Il serait certainement possible de fixer l'examen du point 5 à la troisième semaine, en différant au besoin la discussion d'autres points de moindre importance, tels que le point 24 (Organisations non gouvernementales).

59. M. HAJEK (Tchécoslovaquie) estime également que l'examen du point 5 devrait être avancé. Le fait de ne pas avoir étudié la documentation nécessaire ne devrait pas constituer une difficulté, car de nombreuses délégations étaient représentées au Comité

préparatoire et ne seraient donc pas sans avoir quelque connaissance de la question.

60. M. PARSONS (Australie) pense qu'il vaudrait mieux laisser l'examen du point 5 à la date prévue; au cas où le Comité préparatoire ne pourrait terminer ses travaux à temps, comme cela s'est produit à la première session, il continuerait de siéger lorsque le Conseil se réunira. Le Secrétariat devrait ainsi donner la priorité au rapport du Comité préparatoire au moment où il serait déjà entièrement occupé à préparer la documentation nécessaire au Conseil.

61. M. MALINOWSKI (Secrétaire du Conseil) rappelle qu'il faudra de huit à 10 jours pour établir et communiquer le rapport du Comité préparatoire. Les délégations voudront probablement transmettre ce rapport à leurs gouvernements, et il est donc souhaitable de prévoir un autre délai de 10 jours avant de commencer l'examen de ce rapport. Par ailleurs, l'examen de certaines des questions moins urgentes prévu pour la troisième semaine pourrait effectivement être différé si le Conseil le désire.

62. Le PRESIDENT propose, compte tenu des diverses opinions qui viennent d'être exprimées, de fixer l'examen du point 5 à la fin de la troisième semaine, après la discussion du point 7 (Conséquences économiques et sociales du désarmement), étant bien entendu qu'il n'aura lieu à cette date que si les documents nécessaires sont communiqués suffisamment à l'avance.

Il en est ainsi décidé.

63. M. ORNATSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) propose de nouveau que la discussion sur les tendances économiques mondiales ait lieu tout à fait au début de la session, en raison de l'importance qu'elle présente; c'est d'ailleurs ainsi que l'on a procédé dans le passé.

64. M. Ornatsky ne voit toujours pas très bien pourquoi la question du développement industriel doit être examinée uniquement en séance plénière.

65. M. MALINOWSKI (Secrétaire du Conseil) déclare que la pratique qui consiste à discuter les tendances économiques mondiales au début de la session a été abandonnée pour plusieurs raisons. Tout d'abord, malgré les efforts déployés, l'Etude sur l'économie mondiale, 1962 ne sera pas prête à temps pour le début de la session. Ensuite, la première semaine est écourtée et les chefs de délégation ont tendance à n'arriver que pour la deuxième semaine. Enfin, les rapports des commissions économiques régionales (point 12 de l'ordre du jour) devront être examinés au cours de la première semaine, car les secrétaires exécutifs des commissions seront déjà à Genève au début de la session, pour procéder à des consultations avec le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales, et n'auront pas la possibilité d'y séjourner au-delà du temps nécessaire.

66. En ce qui concerne le point de l'ordre du jour relatif au développement industriel, M. Malinowski rappelle que tous les membres du Conseil sont en fait représentés au Comité du développement industriel et que la première session de ce comité, qui n'était pas terminée quand la session du Conseil a commencé, a été considérée comme faisant partie de cette dernière. Pour des raisons d'ordre technique, on a décidé depuis que le Comité du développement industriel se réunirait bien avant le Conseil auquel il présenterait des projets de résolution pour approbation en séance plénière. Cependant, rien ne s'oppose à ce que le Conseil renvoie le point en question au Comité économique s'il le juge bon.

67. Le PRESIDENT propose au Conseil d'approuver les propositions figurant dans le document de travail établi par le Secrétaire général (E/L.992), telles qu'elles ont été modifiées.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 h 10.